



## MAIRIE D'ORLÉAT

4 rue de Fougères  
63190 Orléat

Tél : 04 73 73 13 02

Fax : 04 73 73 10 32

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2023

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : en exercice : 19 Présents : 12 Votants : 17

L'an deux mille vingt-trois le vingt-six juin, le Conseil Municipal de la Commune d'Orléat dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Elisabeth BRUSSAT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 juin 2023.

**PRÉSENTS** : Patricia LACHAMP, Jean-Louis ROUVIDANT, Céline DESSIMOND, Christian ROBIN, Daniel MAURIN, Sylvette MARECHAL, Grégory COINTE, Patricia MONTAGNIER, Stéphanie YVERNAULT, Cindy FOUR, Héroïse FERRIER.

**Ont donné procuration** : Laurent DOLCEMASCOLO à Elisabeth BRUSSAT  
Cédric DAUDUIT à Céline DESSIMOND  
Sophie CARRE à Patricia LACHAMP  
Richard PONCEPT à Sylvette MARECHAL  
Rémi CHABANAT à Christian ROBIN

**Absents** : Nicole MARQUES, Anthony BOURBONNAUX

Grégory COINTE est désigné secrétaire de séance.

### DELIBERATION

Subvention FIC : Aménagement d'un self au restaurant scolaire  
N°2023/06/50

Objet : Finances Locales : Subventions

Madame le Maire rappelle au conseil municipal le projet d'installation d'un self au restaurant scolaire.

Le montant prévisionnel de cet aménagement est le suivant :

- Acquisition mobilier self : 19 097 €
- Acquisition petit équipement : 1 295 €

Montant total : 20 392 €

Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention dans le cadre du FIC 2023.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

<b>Financements publics</b>			
Département	FIC	4 078 €	20%
<b>Auto-financement</b>			
Fonds propres		16 313.60 €	80%
<b>Total HT</b>		<b>20 392 €</b>	

L'échéancier de réalisation de ce projet est le suivant :

**AR Prefecture**

063-216302653-20230626-20230650-DE  
Reçu le 28/06/2023

Date prévisionnelle de démarrage de l'opération : Août 2023

Date prévisionnelle de fin de l'opération : Août 2023

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :**

- Approuve le projet
- Autorise Madame le Maire à déposer le dossier de subvention.

*Pour extrait conforme, fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, au registre sont les signatures.*

Fait à Orléat, le 26 juin 2023



**AR Prefecture**

063-216302653-20230626-20230650-DE  
Reçu le 28/06/2023